



quand peut-on avoir un préavis d'un mois?

Par **alineee**, le **27/04/2009** à **16:15**

je voudrait m'ennaler de mon appartement non meublé car le loyer a augmenter ainsi que mes droit au logement ont baisser et mes moyen ne me permette plus de rester ici je ne sais même pas comment je vais payer le prochain loyer c'est pour cela que j'aurai voulu remettre à mon propriétaire mon préavis de 1 mois.
en plus j'ai déjà commencé a faire des visites pour des appartement moins chére...

le préavis d' un mois est donner sur qu'elle condition?

Par **jeetendra**, le **27/04/2009** à **17:41**

bonsoir, expliquez gentiment à vote propriétaire que vous n'avez plus les moyens de payer votre loyer, il vous facilitera le départ, sinon préavis normal de 3 mois, le préavis de 1 mois c'est en cas de mutation, de perte de son emploi, etc. cordialement

Par **alineee**, le **29/04/2009** à **11:55**

merci de votre réponse...